



communiqué

No: 101
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 15 NOVEMBRE 1977

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

TEXTE DU COMMUNIQUÉ CONJOINT ZAÏRO-CANADIEN
ÉMIS A L'ISSUE DE LA VISITE OFFICIELLE, DU 9 AU 13 NOVEMBRE 1977,
AU ZAÏRE DE L'HONORABLE JEAN-PIERRE GOYER, MINISTRE DES
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES ET CONSEILLER DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES POUR LES AFFAIRES FRANCOPHONES

A l'invitation du Conseil exécutif de la République du Zaïre, le ministre des Approvisionnement et Services du gouvernement du Canada et conseiller du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour les Affaires francophones, l'honorable Jean-Pierre Goyer, a effectué une visite officielle au Zaïre, du 9 au 13 novembre 1977. Au cours de son séjour, il a été reçu, en l'absence du Président-fondateur du MPR et Président de la République, le général de corps d'armée Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Wa Za Banga, par le Premier commissaire d'Etat, le citoyen Mpinga Kasenda, le Commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, le citoyen Umba-Di-Lutete, et par certains membres du Conseil exécutif. Lors de cette même visite, le ministre Goyer, accompagné de sa délégation, a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de la citoyenne présidente, Mama Mobutu Sese Seko.

Pour marquer l'importance de l'apport du peuple zaïrois à la francophonie, l'honorable Jean-Pierre Goyer a souligné l'intérêt de préserver par une coopération mutuelle sur la base des principes de l'égalité et de la souveraineté entre partenaires, les valeurs culturelles communes. M. Goyer a fait état du projet d'un sommet des chefs d'Etat francophones. Les deux parties ont convenu que de telles rencontres seraient susceptibles de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération internationale. Le ministre canadien s'est félicité de la décision récente des autorités zaïroises d'adhérer à l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays d'expression française.

Le ministre des Approvisionnements et Services, l'honorable Jean-Pierre Goyer et le commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, le citoyen Umba-Di-Lutete, ont passé en revue diverses questions ayant trait à la situation politique en Afrique. Ils ont, entre autres, évoqué le rôle des Nations Unies en Afrique et en particulier dans les conflits qui opposent les peuples de l'Afrique australe. Dans ce contexte, le Conseil exécutif félicite le gouvernement canadien pour la part active qu'il a prise dans les négociations en vue de trouver une solution au problème namibien.

D'autre part, les deux hommes d'Etat ont convenu qu'il est important que les pays industrialisés assurent un transfert adéquat de technologie aux pays en développement. De même, ils signalent l'importance à implanter chez ces derniers l'infrastructure de recherches scientifiques et des procédés technologiques adaptés à leurs conditions spécifiques. Dans ce contexte les deux parties ont souligné l'importance de se consulter, d'échanger des informations et de collaborer particulièrement dans les domaines des forêts, de l'énergie et de l'agriculture.

Les deux hommes d'Etat ont constaté le désir réciproque des deux gouvernements de voir les relations commerciales entre les deux pays s'intensifier, et ont convenu de recommander à leurs gouvernements respectifs de promouvoir l'augmentation des échanges dans ce domaine par tous les moyens appropriés entre autres par le truchement de missions spécialisées.

Dans le domaine de la coopération bilatérale, le ministre Goyer a réaffirmé la volonté du gouvernement canadien de s'associer aux projets de développement dans les secteurs prioritaires retenus par le Conseil exécutif: la forêt, l'agriculture et l'énergie hydro-électrique. Dans cet esprit, le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, l'honorable Jean-Pierre Goyer et le commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, le citoyen Umba-Di-Lutete, ont procédé à la signature d'un accord général de coopération au développement et de plusieurs arrangements particuliers y afférents:

- Accord de prêt pour la FORESCOM;
- Arrangement particulier relatif à l'assistance technique à la FORESCOM;
- Amendement de l'article 1 de l'arrangement particulier relatif au SPIAF (Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestier) dans le but d'accroître la participation de l'intervention canadienne;
- Arrangement particulier relatif au projet d'élevage en Ituri;

- Arrangement particulier relatif à la formation d'homologues (mécaniciens itinérants) de l'office des routes;
- Arrangement particulier relatif à la réalisation d'une étude de pré faisabilité en vue de l'implantation d'un complexe V intégré dans la cuvette centrale;
- Arrangement particulier relatif à l'assistance technique en faveur des départements de l'environnement et de l'agriculture par l'affectation de 8 experts.

La partie canadienne a donné son accord de principe pour la réalisation de projets visant à la formation d'ouvriers dans le domaine forestier et à la commercialisation du bois et la mise à disposition d'une assistance alimentaire. D'autre part, des études se poursuivent sur la possibilité de réaliser un centre de sous-tirage sur ligne à haute-tension Inga-Shaba pour alimenter en énergie les villes de Kananga et Mbuji-Mayi.

Les deux hommes d'Etat ont exprimé leur désir de voir les experts des deux pays se rencontrer périodiquement, tour à tour au Canada et au Zaïre, afin de procéder à l'évaluation du progrès de leur coopération.

Le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, l'honorable Jean-Pierre Goyer, au terme de sa visite officielle au Zaïre, remercie vivement au nom de sa délégation, le Conseil exécutif et le peuple zaïrois pour l'accueil chaleureux et amical qui lui a été réservé.

Les conversations se sont déroulées dans un climat de franche et cordiale compréhension, laquelle aidera à raffermir les relations entre les deux peuples.

Fait à Kinshasa, le 13 novembre 1977. Pour le gouvernement du Canada, le ministre des Approvisionnements et Services, Jean-Pierre Goyer. Pour le Conseil exécutif de la République du Zaïre, le commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et la coopération internationale, Umba-Di-Lutete.